

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE du 30 septembre 2014 - Compte rendu -

L'Association "Les Courts Sillons - AMAP de Coubron " a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le mardi 30 septembre 2014 à Coubron, 137 rue Jean Jaurès, maison Dacheville, salle "du Parc".

PERSONNES CONVOQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tous les Adhérents inscrits à ce jour.

Personnes présentes ou représentées :

Membres du Bureau :

Thérèse LAVEAU, Emile LASSERRE, Francis LAVEAU, Isabelle LE GUYADER, Myriam OUTTIER, Véronique LAURENT (absente excusée), Sylvie PENCHAUD, Blandine CHESNEL.

Mesdames et Messieurs :

Séverine ALMEIDA, Virginie AUBIN, Marina et Mathieu AUSTRUY-LARINIER, Christelle BALLA-BERNARD, Hélène et Thierry BALOURDET-CARAYOL, Caroline et Alain BEAUJARD-BRUN, Bérengère BEAUJARD, Fabienne et Max BEZARD, Géraldine BOUTIN, Kerstin BRUNEL, Sandra BUDIN-CORREIA, Marie CAMUS, Sylvie et Fatima CHATELAIN-ZAGHARI, Céline CHATRON, Soraya CHHUN VIDAL, Carole et Jean-Michel CUCINIELLO, Françoise de LAMBALLERIE, Laure de LAMBALLERIE, Gérard DESROCHES, Corine et Nathalie DODEMONT-DUFOUR, Annie et Jean Luc DUFOUR, Pascale et Christian FERRE, Maryvonne et Jean-Pierre FOURAGE, Sylvie et Albert FREULON, Sylvie GARCIA CANELO, Catherine HARTE-MOISELET, Edmond KINDT, Christiane LAVRADOR, Sandra LEGER, Isabelle LE MOËL, Carole LENOIR, Audrey et David LERIDON-NOUVEL, Sylvie LHERMITTE, Sylvie LIMPALAER, Virginie MARTIN, Samantha MAURICE, Marie-Jeanne et Jean-Pierre MERLE-BERNARD, Sabine et Sylvain MILLA TAYOU, Fabienne MOOTOOGOUNDEN, Caroline MOREAU, Béatrice MULLER, Aurélie et Su-Hong NGO-MARIE, Geneviève et Thierry PAQUET, Christophe ROUSSELET, Laurence et Patrick SAINT-LOUIS, Zouina et Olivier SAYAD D'HENRY, Laurence SEBASTIEN-DIAZ, Monique et Claude SPINAZZE, Françoise et Mathieu THEVENIN, Sylviane THULY, Agnès et Claude URIEN, Jacqueline et Gérard VEGUER, Sandrine et Jean VEGUER-BOHAIN, Isabelle VILLARD, Pascale VORMERINGER, Patricia WILHEM, Gerlinde et Alfred WOLF.

61 Adhérents étaient présents ou représentés, sur les 106 que l'AMAP compte à ce jour.

L'Assemblée Générale Annuelle peut se dérouler valablement, d'autant qu'aucun quorum n'est prévu pour ce type d'assemblée.

PERSONNES INVITEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

- M. **Thierry HANON** Responsable des "Paniers du Val de Loire", notre fournisseur de produits fermiers et agricoles.
Empêché, M. Hanon est représenté par Monsieur **Joël DURAND** producteur de Val Bio Centre.
- M. **Hervé QUERA**, notre boulanger et fournisseur de pains et viennoiseries.
Empêché, M. Quéra a présenté ses regrets de ne pas pouvoir être présent.
- M. **Jean-Marc GUMIAUX** notre fabricant et fournisseur d'huiles de table.
Empêché, M. Gumiaux a présenté ses regrets de ne pas pouvoir être présent.

La séance est ouverte à 20 h 30.

1. PRESENTATION DU RAPPORT MORAL.

Le rapport moral est présenté par Mme Thérèse LAVEAU qui rappelle en préambule que cette Assemblée Générale Ordinaire est la quatrième depuis la création de notre AMAP, la première remontant au 26 septembre 2011.

1.1 Le dynamisme de notre AMAP.

La première fourniture de fruits et légumes assurée par les Paniers du Val de Loire eut lieu le 2 juillet 2012.

Au terme de trois années d'activité, notre AMAP fonctionne dans de très bonnes conditions si l'on en juge par la satisfaction exprimée à ce jour par la très grande majorité de nos Adhérents, le maintien de leur nombre aux alentours de la centaine et le nombre des inscriptions en liste d'attente.

Ce seuil approximatif de la centaine permet de gérer convenablement les opérations de logistique ainsi que la gestion administrative ; il permet en outre de maintenir un niveau propice à la convivialité entre tous.

Nous comptons aujourd'hui 106 Adhérents, et passerons à 108 en début octobre.

La liste d'attente se compose de 17 postulants, dont 14 Coubronnois.

Notre gamme de fournitures s'est élargie de nombreux produits de boulangerie ainsi que d'huiles de table depuis février 2014 (Cf. 1.3 et 1.4 ci-après).

1.2 Bilan d'activité avec les Paniers du Val de Loire (PVL)

a) Logistique.

Les livraisons se font avec beaucoup de régularité, le plus souvent en avance sur l'horaire théorique. C'est avec beaucoup de bonne humeur et de bonne volonté que les livreurs apportent leur aide à dresser le mobilier dans la salle et à décharger les produits.

Cette aide est d'autant plus appréciable que les livreurs arrivent très habituellement vers les 17 h 30, voire 17 h 15, c'est à dire largement en avance sur l'horaire théorique de 18 h.

Les problèmes antérieurs dus à des défauts de pesées ont été résolus grâce à l'achat de deux balances de qualité qui viennent s'ajouter à celle si aimablement offerte par PVL, l'an passé ; l'AMAP envisage d'en acheter une nouvelle pour parfaire cet équipement indispensable.

Il est extrêmement rare que les quantités livrées soient inférieures à celles annoncées, mais quelques cas se sont cependant produits ; après qu'ils aient été signalés à PVL, ces derniers ont toujours livré une quantité compensatoire dès la semaine suivante : compliments en soient faits à PVL.

La flexibilité des livraisons en juillet et en août est grandement appréciée par tous.

A ce sujet, le rappel suivant est adressé aux Adhérents souscrivant à la livraison de boîtes d'œufs : lors de l'établissement de vos desiderata pour les mois d'été, veillez à bien mentionner, si vous souhaitez - ou non - prendre des œufs comme à l'ordinaire. Il y a eu, effet, un petit désordre cet été, pour savoir si la non indication de la demande d'œufs était due à une volonté ou à un oubli.

b) Qualité produits.

Le passage des livraisons du lundi au mardi a apporté l'amélioration annoncée sur la fraîcheur des légumes, leurs variétés et la fourniture de fruits ; quant aux œufs, ils sont maintenant de toute première fraîcheur et remportent un franc succès puisque la moitié des Adhérents en prennent une boîte hebdomadaire, voire deux.

Le retour d'avis des Adhérents est donc globalement très positif.

La perfection n'existant pas, il est arrivé que des produits ne présentent pas le niveau de qualité attendu.

De même que dans le cas des défauts quantitatifs, PVL, après en avoir été averti, assure le remplacement des produits litigieux, d'une semaine sur l'autre.

PVL insiste d'ailleurs sur la nécessité pour eux d'être informés des problèmes rencontrés. Quelques cas de qualités produits critiquables n'ont été connus qu'avec recul, donc trop tard, du fait de la délicatesse des personnes concernées.

Rappel est donc fait à tous les Adhérents qu'ils doivent signaler d'éventuelles anomalies qu'elles soient de qualité ou de quantité, auprès d'un responsable du Bureau : il en va de l'intérêt de tous, des fournisseurs autant que des consommateurs.

La souplesse des livraisons en été constitue un point très positif hautement apprécié de tous.

c) Fournitures complémentaires.

Les colis complémentaires de tomates proposés en août ont été très appréciés.

Ce mois-ci, PVL a fait une intéressante proposition de fourniture de "produits bio" comprenant des terrines, des confitures, des jus de fruits et même du vin.

Des commandes ont été prises pour une livraison le 7 octobre ; l'avenir dira si de semblables commandes sont renouvelables.

1.3 Bilan d'activité avec "Le Fournil du Taillis" ou les "Pains d'Hervé".

a) Logistique

Depuis le mois d'avril les livraisons de notre boulanger, Hervé Quéra, se font le lundi en fin d'après-midi, donc la veille de celles des autres paniers. Cela a nécessité une réservation complémentaire de la salle, la mise en place d'un service supplémentaire de réception/distribution et la nécessité, pour ceux qui en avaient la possibilité, de venir réceptionner leur "panier pain" le lundi, en sus de leur venue le mardi. Les pains et viennoiseries non retirés le lundi étaient stockés jusqu'au lendemain, d'où un petit défraîchissement.

Conscient de cette difficulté, Hervé Quéra a augmenté sa capacité de production par l'achat d'un nouveau pétrin a réorganisé ses circuits de distribution ; il assurera désormais ses livraisons le mardi (à compter du 7 octobre 2014), simultanément à celles des autres paniers.

Tout comme pour l'exercice écoulé, le hiatus estival sera à prendre en compte, à savoir que les prises des paniers de fruits et légumes peuvent être suspendues en juillet et en août, alors que celles des pains et viennoiseries ne le peuvent pas.

b) Gamme et qualité des produits

Hervé Quéra a élargi sa gamme de fournitures avec des "produits salés" (pizzas, quiches, feuilletés, et cake) ainsi qu'avec du pain sans gluten.

Les fournitures d'Hervé sont très largement appréciées : variété, saveur, fraîcheur, conservation

A partir du mois d'octobre, Hervé propose une sélection de "farines et produits bio" comprenant divers types de farines, fruits secs, céréales, sucres ainsi que du chocolat et du thé.

Cette formule sera basée sur des fournitures mensuelles – le premier mardi du mois -, les commandes étant passées une semaine (au moins) à l'avance ; règlement par chèque.

Un rapide sondage a montré qu'un quart environ des Adhérents étaient intéressés par cette offre.

c) Évolution des demandes

Lors du dernier renouvellement des contrats le nombre d'Adhérents "pain" a chuté de 30 à 22, pour partie en raison de la susdite livraison le lundi.

A ce jour 25 contrats ont été formalisés pour la période du 7 octobre 2014 au 31 mars 2015.

1.4 Bilan d'activité avec "Sous les Arbres" de Jean Marc GUMIAUX, producteur d'huiles de table.

a) Notre fournisseur

Jean Marc GUMIAUX, ingénieur informaticien, s'est radicalement réorienté sur la fabrication d'huiles de céréales et de fruits oléagineux provenant essentiellement de la région du Val d'Oise – cameline, lin, colza, noisettes, noix, tournesol) ; son entreprise a été baptisée "Sous les Arbres".

M. GUMIAUX fabrique ses huiles à la main, exclusivement sur commande pour ne les livrer qu'en toute première fraîcheur.

Le suivi de la dite fraîcheur est primordial puisque les huiles ne contiennent aucun conservateur ; c'est pourquoi M. GUMIAUX assure le suivi informatique de ses livraisons à chacun de ses clients ; il les avise individuellement à l'approche de la date limite de consommation.

b) Principe des commandes

Les huiles sont livrables tous les trois mois ; les commandes peuvent se faire à volonté, c'est-à-dire sans contrainte contractuelle, à l'avance ou non (avec un minimum d'une semaine).

Les règlements peuvent se faire en liquide ou par chèque(s) encaissable(s) à la livraison ou en différé si des commandes sont passées largement à l'avance.

1.5 Création d'un nouveau site internet

La mise en service du nouveau site internet, annoncée lors de la dernière Assemblée Générale, a été retardée en raison de diverses mises au point qui ont nécessité plus de temps que prévu.

Ce nouveau site "amapcoubron.org" est maintenant opérationnel, donc accessible par tout public.

Un espace privé est réservé aux Adhérents, espace leur permettant d'écrire et de diffuser leurs propres recettes, ainsi que d'accéder à une messagerie interne, un forum interne et un agenda personnel.

Dans la semaine suivant cette assemblée, deux messages seront envoyés à tous les Adhérents, l'un individuel donnant les directives de login et de mot de passe permettant d'accéder à l'espace privé, l'autre incluant un document donnant succinctement les principes d'utilisation de cet espace privé.

Concernant la composition des paniers et la diffusion d'informations, il est envisagé, dans un premier temps, de doubler la mise sur site et l'envoi par courriel ; sous un mois ou deux un point sera fait sur l'option à privilégier, et dans quels cas.

1.6 Remerciements

Mme Laveau adresse ses vifs remerciements

- A PVL pour la très grande souplesse et la non moins grande réactivité de leurs responsables logistiques et administratifs pour permettre l'intégration de nouveaux Adhérents en cours d'année ou pour transférer des contrats entre sortants et nouveaux entrants ;
- (en leur absence) à Mrs. Hervé Quéra et Jean Marc Gumiaux pour la qualité des produits qu'ils élaborent et leur parfaite compréhension des besoins d'une association ;
- A tous les Adhérents participant à la logistique des distributions, sans lesquels le fonctionnement de l'AMAP serait mis en péril, voire rendu impossible ;
- La municipalité pour ses prêts de locaux, systématiques ou occasionnels, la mise à disposition de tables et de chaises ainsi que du local de rangement de l'armoire de l'AMAP. Merci également au personnel d'astreinte en charge des ouvertures et fermetures de salles qui savent se montrer toujours dévoués même lorsque nos horaires débordent de ceux planifiés.

1.7 Conclusions

Le nombre d'Adhérents est stabilisé dans la limite de la centaine fixée par l'AMAP (elle est même légèrement dépassée).

Le nombre de personnes en liste d'attente laisse à penser que l'habituel turn-over lors du renouvellement de l'engagement avec PVL, en fin décembre 2014, permettra le maintien de ce nombre d'Adhérents.

Les relations avec nos fournisseurs sont excellentes.

La satisfaction peut être qualifiée de générale.

Après trois années de fonctionnement l'avenir de l'AMAP semble donc stable et serein.

2. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER.

Les chiffres essentiels du rapport financier sont présentés par Mme Isabelle LE GUYADER, en charge de la trésorerie de l'association.

2.1 Comptes de trésorerie

Les comptes de l'exercice 2013 / 2014 ressortent à :

- **Recettes 1 946,31 €** dont 853,31 € de solde de l'exercice précédent ;

- **Dépenses 1 269,26 €**;

- **Solde 677,05 €.**

Les recettes proviennent exclusivement des cotisations annuelles de 10 € versées par chacun des Membres de l'Association.

Les dépenses ont couvert : préparation AGO 2013, dont facture d'Hervé : 261,62 € ; assurance et frais bancaires : 219,91 € ; enregistrement officiel du nouveau Bureau de l'AMAP: 31,00 € ; achat de deux balances professionnelles : 213,13 € ; galette des rois et boissons : 319,06 € ; cadeau à miss Coubron : 46,00€ ; papeterie : 73,54 € ; hébergement site internet et formation : 85,00 € ; négatif de cotisation : -20,00 €.

2.2 Affectation du solde

Le solde, sera affecté aux dépenses de fonctionnement de l'AMAP telles que :

- dépenses relatives à la préparation de cette AG du 30/09 2014 ;

- Achat d'une nouvelle balance ;

- Réédition de la galette des rois avec M. Hervé Quéra ;

- Papeterie et frais divers.

2.3 Montant de la cotisation

Compte tenu de l'équilibre budgétaire par rapport à l'exercice écoulé, il est décidé de maintenir le montant des cotisations annuelles à 10 €.

2.4 Approbation des comptes

Aucune objection n'étant formulée dans l'assemblée, les comptes de gestion sont approuvés.

3. SYNTHÈSE DE SITUATION ENTRE L'AMAP ET SON FOURNISSEUR PVL - PERSPECTIVES.

Le souhait de poursuivre le partenariat avec PVL en 2015 est unanime, qu'il s'agisse des paniers traditionnels, des fournitures annexes, de la possibilité de passer des commandes spéciales et de la liberté de choix offerte en juillet et en août.

Concernant le renouvellement de fin d'année, il est souhaitable que la présentation du "calendrier de livraison et d'engagement" soit maintenue en 2015 ; elle est simple, aisément adaptable en cas de besoin, et bien assimilée par tous.

4. SYNTHÈSE DE SITUATION ENTRE L'AMAP ET SON FOURNISSEUR DE PAINS H. QUERA - PERSPECTIVES.

Le souhait de maintenir un partenariat avec les pains d'Hervé est majoritaire, d'autant qu'il a élargi sa gamme de produits et modifié sa date de livraison pour la plus grande commodité des Adhérents.

5. SYNTHÈSE DE SITUATION ENTRE L'AMAP ET SON FOURNISSEUR D'HUILE J.M. GUMIAUX- PERSPECTIVES.

Les Adhérents consommateurs des Huiles de J. M. Gumiaux n'ont émis que des avis élogieux.

Le souhait de maintenir notre partenariat est donc total sur les bases actuelles de fournitures trimestrielles, sans engagement contractuels.

6. ETABLISSEMENT DES CONTRATS ET DES MODES DE REGLEMENTS – ADHESION A L'AMAP.

PVL - A une exception près, le principe des prélèvements bancaires mensuels, hors mois de juillet et août, est très bien perçu ; le transfert en mode européen SEPA s'est passé très convenablement.

Le principe est à reconduire toujours sur base du "calendrier de livraison d'engagement" annuel réactualisé pour l'année 2015.

Hervé Quéra – La présentation du contrat et son principe d'engagement semestriel avec règlements par chèques en 1, 2 ou 3 fois est à reconduire, car tout à fait satisfaisant.

Jean Marc Gumiaux - Souhait du maintien du principe de commandes trimestrielles, groupées ou non, payables par chèques bancaires.

Adhésion à l'AMAP

- Le règlement de la cotisation annuelle de 10 € est maintenu ; ce règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de "AMAP de Coubron", lors de l'engagement avec PVL.

- Dans le cas d'adhésion au seul contrat pain, le montant de la cotisation est de 5 € pour le semestrecontractuel.

- L'adhésion à l'AMAP pour les seules livraisons d'huiles de table n'est pas envisagée.

Mme Laveau remercie M. Joël Durand de sa présence en cette assemblée, et l'invite à s'exprimer.

INTERVENTION DE M. Joël DURAND

Monsieur Joël Durand se présente en tant que producteur des paniers de Val Bio Centre, après avoir été longtemps membre de son conseil d'administration.

Il se félicite d'avoir entendu tous les propos de satisfaction sur les services rendus par PVL qu'il s'agisse de leur prestations logistiques ou de la qualité de leurs produits.

Il précise que l'un des objectifs principaux de leur association "Val Bio Centre", est d'assurer aux 40 unités de production affiliées, de bonnes perspectives d'écoulement de leurs produits ; cette garantie passe par l'engagement contractuel des consommateurs - M. Durand cite le chiffre de 3500 abonnés - mais aussi, et peut être surtout, par leur satisfaction sur la qualité, la variété et le prix des produits qu'ils viennent chercher chaque semaine.

Concernant les fruits, M. Durand précise que la production des pommes (produit très "facile") est fortement freinée, que celle des fraises est beaucoup plus délicate et que nous sommes entrés dans la période des kiwis. Sur une question, il rappelle que les châtaignes et les noix sont, géographiquement, produites plus au sud du Val de Loire.

En l'absence de question particulière, Madame Laveau remercie à nouveau M. Joël Durand.

L'heure se faisant tardive, le retour à Paris de M. Durand par les transports en commun qu'il avait utilisés pour venir à notre assemblée, devenait problématique.

Deux Adhérents de l'AMAP eurent alors l'extrême gentillesse de lui offrir l'hébergement, ce qui fut fait.

Qu'ils soient remerciés pour ce beau geste de solidarité.

7 – COMPOSITION ET ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

Mme Laveau présente la démission des Membres du Bureau actuel et propose la composition suivante pour la constitution du nouveau Bureau, tout en remerciant les trois adhérents qui ont la gentillesse de proposer leurs services avant la tenue de l'AGO :

Membres ne se représentant pas : Mmes Myriam OUTTIER, Véronique LAURENT et Sylvie PENCHAUD.

Membres se représentant : Mmes Thérèse LAVEAU, Isabelle LE GUYADER, Emilie LASSERRE, Blandine CHESNEL et M. Francis LAVEAU.

Nouveaux Membres candidats : Mmes Soraya CHHUN VIDAL, Sylvie LHERMITTE et M. Gérard DESROCHES.

Mme Laveau demande si d'autres personnes souhaitent présenter leur candidature ;

Deux se déclarent : Mmes Annie DUFOUR et Céline CHATRON.

Ces deux nouvelles postulantes sont remerciées de leur aimable proposition.

La question d'une sélection se pose cependant afin de ne pas excéder le nombre de huit Membres que le Bureau compte actuellement ; ce nombre, très suffisant pour assurer les fonctions requises, deviendrait pléthorique s'il était porté à 10.

Diverses solutions possibles sont examinées, dont celle d'une priorité aux inscrits antérieurs et s'étant présentés par écrit, comme demandé dans la lettre de convocation à l'assemblée.

Devant le maintien de toutes les candidatures, et sur base que les statuts de l'AMAP ne précisent pas de nombre limite des Membres de son Bureau, il est entériné que le Bureau pourra être constitué de 10 Membres.

Validation du nouveau Bureau

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur la constitution d'un nouveau Bureau composé des 10 Membres suivants :

Mmes et Mrs. : Thérèse **Laveau**, Isabelle **Le Guyader**, Blandine **Chesnel**, Soraya **Chhun Vidal**,
Émilie **Lasserre**, Sylvie **Lhermitte**, Gérard **Desroches**, Francis **Laveau**, Cécile **Chatron** et Annie **Dufour**.

En l'absence d'avis contraire, la susdite composition est adoptée à la l'unanimité des voix.

Une réunion interne de ce nouveau Bureau se tiendra dans les prochains jours, aux fins d'affecter les attributions de fonctions.

Un compte rendu de cette réunion sera établi et adressé à tous les Adhérents.

Mme Laveau remercie les Membres sortants pour leur action très appréciée au bénéfice du fonctionnement de l'AMAP durant cette année ; elle remercie tout aussi chaleureusement les Adhérents qui, en rejoignant l'équipe du Bureau, acceptent d'apporter leur compétence et une part de leur temps au service des "Courts Sillons".

8 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse de la part des Adhérents

La séance est close à 21 h 30.

Lu, approuvé et signé par les Membres du Bureau